

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 25-893

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- **Que** lors d'une séance ordinaire tenue le 7 juillet 2025, le conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 25-893 harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés applicables par la Sûreté du Québec

- **Que** le règlement est disponible à l'Hôtel de ville, situé au 150, rue du Moulin, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.
- **Que** le présent règlement entre en vigueur à compter de ce jour.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 11 juillet 2025.

Avis numéro : 2025-49

Marie-Noël Duclos

Marie-Noël Duclos
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Noël Duclos, greffière de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin);
2. Centre communautaire (33, rue de l'Église);
3. Garage municipal (4070, avenue Royale);
4. Site web de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 11 juillet 2025.

Marie-Noël Duclos

Marie-Noël Duclos
Greffière